



**Observatoire de la Corruption  
et du Développement de la Transparence au Maroc**

**Revue de presse 2009**

**Lutte contre la corruption :  
un bilan mitigé**

**Cette revue de presse a été préparée par l'Observatoire de la Corruption  
de Transparency Maroc**

*A travers une lecture quotidienne de la presse arabophone et francophone, l'Observatoire de la corruption continue de jouer un rôle de veille afin de mieux répondre à une demande d'informations relatives à la corruption et à des thématiques proches telles que l'abus de pouvoir, l'impunité, les passe-droits, l'économie de rente, les monopoles de fait et le détournement de biens sociaux et publics.*

*La revue de presse 2009 retrace ainsi les grands thèmes d'actualité et les principales affaires suivies par la presse nationale sur ces sujets.*

*Les activités menées par Transparency Maroc (conférences de presse, ateliers, etc.) ont également bénéficié d'une large couverture médiatique.*

*L'année 2009 a été marquée par une nette régression du Maroc en matière de lutte contre la corruption. Plusieurs rapports confirment ce constat : l'Indice de Perception de la Corruption 2009 publié par Transparency International a classé le Maroc à la 89<sup>ème</sup> place en 2009 soit une chute de neuf points par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi la prédominance de la corruption et le manque de transparence qui affectent la scène politique et socio-économique du pays. Les résultats du baromètre mondial de la corruption, montrent aussi que la corruption se développe au Maroc. Ce constat est illustré par le score obtenu par chaque secteur. Sur une échelle de 5 (degré le plus élevé de la corruption), les partis politiques ont obtenu 3.5 et le législatif 3.7 augmentant ainsi de 0.2 points par rapport au dernier rapport. Si le score du secteur privé a stagné à 3.2, celui de la justice a augmenté légèrement à 4.1 contre 4 en 2006.*

*Enfin, selon le **rapport mondial sur la corruption** 2009, publié par Transparency International (TI), consacré cette année au thème « le secteur privé et la corruption », la corruption dans le secteur privé fait perdre annuellement au Maroc 74 milliards de dirhams. Le rapport signale que la corruption dans le secteur privé est intimement liée à ses relations avec le secteur public. Dans un contexte de manque de transparence et de concurrence, de collusion entre les agents des secteurs public et privé, d'inefficacité des processus de sélection et des procédures, l'issue des appels d'offres publics est souvent fixée à l'avance.*

## **Justice contestée en quête de réforme**

Plusieurs affaires montrent combien l'indépendance de la justice est constamment bafouée. Considérée comme inefficace, arbitraire, corrompue et lente, cette institution pâtit d'une très mauvaise réputation auprès des citoyens. Dans son rapport sur le développement humain des pays arabes en 2009, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dévoile que seuls 10 % des Marocains pensent bénéficier du droit à un procès équitable. La justice est si peu rassurante qu'on renonce souvent à la saisir, même si on a la loi de son côté (*Jeune Afrique*).

Rappelons en quelques faits et événements qui ont marqué l'année 2009 :

Le directeur de l'hôpital psychiatrique provincial de Tétouan, M. Hasnoui Alaoui, affirmant qu'il a subi des pressions de la part du procureur général du Roi près la cour d'appel de Tétouan (*Alahdath*), a refusé d'accueillir, Mohammed Charaf, baron de la drogue, bien qu'il ait reçu une lettre officielle du procureur général et des certificats prouvant que le « pseudo » patient est atteint de démence pour l'exonérer de sa responsabilité. Il a préféré présenter sa démission de la direction de l'hôpital. Cette affaire a connu un rebondissement avec l'arrestation du journaliste et blogueur « anti-drogue et anti-corruption », Hassan Barhoun, qui a lancé une pétition accusant le procureur général du Roi près la cour d'appel de Tétouan de protéger des trafiquants de drogue, mettant ainsi en cause les services judiciaires de la ville de Tétouan qui ont « facilité l'évasion du trafiquant de drogue qui purgeait une longue peine, en favorisant dans un premier temps son entrée à l'hôpital en contrepartie de laquelle un médecin psychiatre aurait perçu de l'argent ».

Dans leurs émissions des 9 et 10 avril 2009, les programmes de télévision « NOVA » et « Dichtbij Nederland » ont évoqué le sort de l'avocat Marocain Me Abdellatif Kanjaa qui, avec quatre autres avocats de Tétouan avaient dénoncé la corruption dans le système judiciaire, en particulier au sein de la cour d'Appel de Tétouan. Me Kanjaa, qui n'a pas pu reprendre ses fonctions au même titre que ses confrères Lahbib Haji et Khalid Bourhayel en 2008, en raison d'une décision disciplinaire du barreau de Tétouan, sans lien avec l'arrêt de la cour d'appel de Tétouan, a été réhabilité dans son droit le 29 octobre 2009 par la cour d'appel de Rabat.

L'affaire du baron de la drogue « Triha », a été révélée par la presse ; ce dernier a réussi à s'en sortir bien qu'il soit recherché par les autorités. Il a bénéficié de l'aide de certains juges de la ville de Tétouan, qui l'ont acquitté de tous les chefs d'inculpation qui pesaient sur lui. Il s'approvisionnait dans la région de Chefchaouen et faisait passer la drogue en Espagne. Il a réussi à amasser une fortune qui dépasse les vingt milliards de centimes.

Alors que le ministre de la justice, Abdelwahed RADI, affirmait qu'aucun juge n'était impliqué dans l'affaire « Triha », le journal « *Al Ittihad Al Ichtiraki* », a révélé que certaines sources judiciaires affirment que des magistrats de la cour d'appel et du tribunal de première instance de Tétouan ainsi que des magistrats de la cour d'appel de Casablanca sont impliqués.

Pour avoir publié un article sur l'affaire Triha liée au démantèlement d'un réseau de trafic de drogue dans le nord du pays, le Tribunal de première instance de Casablanca a condamné, le 16 novembre 2009, Rachid Nini (Directeur du Quotidien « *Al Massae* » à trois mois de prison ferme et Saïd Laâjal (journaliste dans la même publication) à deux mois de prison ferme pour « publication de fausse information ».

La justice semble d'ailleurs peu respectueuse de la liberté de la presse. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques autres faits importants révélés par les journaux.

La chambre correctionnelle près la cour d'Appel de Rabat a reporté au 25 février l'examen de l'affaire de Hassan Rachidi, directeur du bureau de la chaîne Al Jazeera à Rabat, condamné en première instance à une amende de 50 000 Dirhams pour diffusion de fausses informations et complicité sur les incidents de Sidi Ifni. Hassan Rachidi a préféré quitter le Maroc pour reprendre un poste à Al Jazeera, au Qatar, d'où il était venu pour diriger le bureau de la chaîne au Maroc.

Le directeur de « *Akhbar Al Yaoum* », Taoufik Bouachrine, et le caricaturiste Khalid Gueddar ont été condamnés par le tribunal de première instance de Casablanca, chacun à un an de prison avec sursis pour « avoir publié une caricature jugée irrespectueuse de la famille royale et du drapeau national ». La cour a condamné Taoufik Bouachrine et Khalid Gueddar à trois ans de prison avec sursis et au paiement solidaire de dommages intérêts d'un montant de 3 millions de dirhams au profit du prince Moulay Ismail. Le quotidien « *Akhbar Al Yaoum* » a par ailleurs subi une fermeture administrative.

Le directeur de publication du mensuel « *Economie et Entreprises* », Hassan Alaoui, a été condamné en juin 2009, à une peine de prison avec sursis, assortie d'une amende de 5,9 millions de dirhams (triplée en appel). Pour rappel, le mensuel économique avait relayé dans son numéro de mars 2009, une information de 6 lignes à propos de la facturation « exagérée », selon le titre de presse, de certains produits de la société Primarios, qui appartient au holding royal. Devant le risque qui planait sur le mensuel, le directeur de la publication avait publié un communiqué, où il s'excusait au nom de la rédaction. Les excuses de Hassan Alaoui n'ont pas empêché l'exécution de la décision de justice et la saisie des biens d'« *Economie et Entreprises* ».

Le 30 juin 2009, la police a fait une descente chez l'imprimeur de Tel Quel et détruit 100.000 exemplaires du magazine francophone et de sa version en arabe. Son crime ? Avoir publié un sondage sur le bilan des dix ans de règne. Quatre jours après, c'est au tour du quotidien français « *Le Monde* » d'être interdit au Maroc pour le même fait.

D'autres exemples aussi flagrants concernent le journal « Al Michaâl », le quotidien « Al Jarida Al Oula », et le quotidien AL Massae.

Dans son discours du 20 août, le Roi a évoqué la question de la réforme de la justice qui devrait s'articuler autour de six axes : consolidation des garanties de l'indépendance de la justice, modernisation de son cadre normatif, mise à niveau de ses structures et de ses ressources humaines, amélioration de l'efficacité judiciaire, ancrage des règles de moralisation de la justice et mise en œuvre optimale de la réforme.

Si certaines réformes peuvent être immédiates, d'autres demanderont du temps. Quoi qu'il en soit, les plus hautes autorités de l'Etat ont promis que tout se fera dans la transparence, sous contrôle et à travers des programmes précis, inscrits dans des calendriers bien définis.

## **Les collectivités locales dans le collimateur du ministère de l'Intérieur**

En rendant public le 29 janvier 2009, son rapport sur les irrégularités dans les communes, Mohamed Fassi Fihri, wali inspecteur général de l'administration territoriale, a fait état « de l'exclusion de dix huit présidents de communes, de vingt vice-présidents et conseillers, de la suspension pour un mois de cinq présidents et vice-présidents, et de dix huit mesures disciplinaires à l'encontre d'agents d'autorité ». Le rapport de l'inspection générale de l'administration territoriale concerne, en tout, quinze communes rurales et trois communes urbaines.

L'affaire la plus en vue a été celle relative à la commune d'El Hraouine dans un quartier périphérique à Casablanca où le président de la commune et quatre conseillers ont été limogés, à la suite d'une affaire liée à l'habitat insalubre. Soixante personnes dont quatre caïds, des éléments de la gendarmerie royale et des entrepreneurs ont été déférées devant la justice. Elles ont été poursuivies pour violation du code de l'urbanisme, construction anarchique et prolifération de l'habitat insalubre.

Dans la ville de Meknès, c'est le maire Pjdiste de la ville qui a été démis de ses fonctions. Le rapport de la commission d'enquête de l'inspection générale du ministère de l'intérieur l'accuse d'irrégularités dans la gestion de sa commune. Les dysfonctionnements relevés consistent en des dérogations aux normes de construction en vigueur, dont la principale concerne un immeuble appartenant à son épouse. Celui-ci affirme toutefois que sa destitution a un motif politique.

De même, dans la ville d'Essaouira, la commission envoyée par le Ministère a constaté plusieurs dysfonctionnements concernant la délivrance des permis de construire, la mauvaise gestion des archives et l'absence de dossiers relatifs aux grands projets (*Libération, Assabahia*).

Généralement, ces mesures, intervenues cinq mois avant les élections communales du 12 juin 2009, vont dans le sens de plus de transparence et d'une meilleure gestion des communes. Certains s'interrogent cependant sur leur timing et leur caractère sélectif ainsi que sur l'absence de réaction d'instances concernées par de nombreux autres cas, dont ceux signalés par la Cour des comptes (notamment à Rabat, Fès).

## **Elections communales paradoxales, transparentes et corrompues**

A la veille des élections communales du 12 septembre 2009, Transparency Maroc et Democracy Reporting International (DRI) ont élaboré un rapport sur « l'évaluation du cadre pour l'organisation des élections communales » ; ce rapport estime que le cadre législatif et administratif pour l'organisation des élections communales de 2009, a enregistré un progrès par rapport aux élections antérieures : il a été adapté et des améliorations ont été apportées au

code électoral en vue de garantir une meilleure représentation des femmes et des jeunes dans les conseils locaux. Le rapport souligne l'importance de la proclamation rapide et détaillée des résultats des élections et la nécessité pour les candidats de rendre publiques leurs dépenses non seulement en cas de contentieux mais de manière systématique à la fin de la campagne ; il considère que les dispositions concernant le contrôle des comptes des candidats pour le financement de leurs campagnes sont trop limitées pour permettre un véritable contrôle. Enfin le rapport souhaite la mise en place « d'un cadre juridique pour l'observation neutre des élections ».

Avant le début même de la campagne électorale, le Ministre de l'Intérieur, Chakib Benmoussa, a affirmé la volonté du gouvernement de combattre la corruption électorale, tout en appelant les partis politiques à prendre des sanctions à l'encontre des candidats ne respectant pas les règles électorales.

Autre gage de bonne volonté de la part des autorités, la circulaire du 24 avril signée par les ministres de l'intérieur et de la justice, appelant à la mise en place d'une série de mesures destinées à prévenir ou à réprimer tout acte pouvant entacher le bon déroulement de l'opération électorale (*Aujourd'hui le Maroc*, 27 avril 2009).

Toutefois, les abus et les dérives électorales n'ont pas manqué. En voici quelques exemples :

La presse écrite a rapporté plusieurs cas de campagnes prématurées, notamment dans les circonscriptions rurales. Par exemple, « *Al Ittihad Al Ichtiraki* » a révélé le cas d'un agent de la commune Oulad Amar, située près de Safi, appelant les habitants du douar à soutenir le candidat du PAM.

Certains cas de manipulations des listes électorales ont été constatés. A Kénitra, Abdelaziz Rabbah, membre du secrétariat général du PJD, a affirmé que les autorités locales de Kénitra avaient refusé l'inscription de jeunes électeurs qui ne voteraient pas pour certains candidats.

L'achat de voix est un phénomène typique des élections au Maroc, et ce malgré la condamnation de la plupart des acteurs concernés. La presse et les rapports publiés par certaines associations, ont rapporté de nombreux cas d'achat de voix. Le mutisme et la neutralité des autorités publiques, ne pouvaient qu'encourager la corruption au cours des différentes étapes du marathon électoral. Le prix des voix a battu des records. Le citoyen qui a vendu sa voix pour 200 ou 500 dirhams est pour beaucoup dans cette fraude électorale. On peut donner en exemple la région de Marrakech-Tensift –El Haouz, où un parti politique a exigé que son candidat apporte l'argent nécessaire pour obtenir les voix des grands électeurs. Ces électeurs demandaient deux à trois cent mille dirhams chacun. Certains partis ont présenté aux élections des personnes sans aucun rapport avec leur circonscription, Leur seule qualification étant leur fortune.

Pour assurer leur réélection, certains élus locaux n'ont pas hésité à utiliser les biens publics à des fins électorales. Le cas du président sortant de la commune Sabaa Aiyoun dans la province d'El Hajeb en est un bon exemple. Selon le quotidien « *Bayan Al Yaoum* », il aurait

profité du lancement des projets d'aménagement de la ville pour s'attirer les voix des électeurs.

La violence a aussi caractérisé ces élections. Les villes de Mohammedia et le quartier Ain Choq à Casablanca ont été le théâtre d'affrontements entre certains candidats. Selon le rapport d'observation de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH), l'usage de la violence entre les différents candidats à Mohammedia aurait fait plusieurs blessés.

Enfin, plusieurs cas de disparition des élus ont été révélés par la presse. En effet, les services du ministère de l'Intérieur auraient ouvert une enquête sur la disparition de certains conseillers élus lors des élections communales. Selon certaines sources, le ministère de l'Intérieur a demandé aux services territoriaux de suivre et de collecter les informations concernant ces disparitions. La course à la présidence entre les élus a été une caractéristique de ces élections et ce dans plusieurs villes du Maroc (Rabat, Oujda, Marrakech...etc.). Les efforts de certains élus pour s'assurer la présidence ont parfois dépassé les bornes de la légalité.

## **Secteur bancaire caractérisé par un déficit de gouvernance**

En décembre 2008, un mandat d'amener a été lancé contre l'ex-PDG d'Attijariwafa Bank Khalid Oudghiri, réfugié en Arabie Saoudite, où il a dirigé Bank Al Jazira. Khalid OUDGHIRI est poursuivi pour « corruption, abus de pouvoir, faux et usage de faux, escroquerie...etc. ».

A l'origine du scandale, la plainte déposée par Abdelkrim Bouftas, neveu de l'ancien ministre de l'habitat, Abderrahmane Bouftas. Selon la plainte, Oudghiri aurait forcé la main à Abdelkrim Bouftas pour l'obliger à vendre à très bas prix au promoteur Miloud Chaabi, un terrain hypothéqué. Bouftas s'auto dénonce comme corrupteur en affirmant avoir versé un pot-de-vin au banquier par l'intermédiaire de son notaire, Mohamed Hajiri. Ce dernier, sous contrôle judiciaire, reconnaît être intervenu auprès de Oudghiri en faveur de Bouftas, mais nie avoir exigé ou encaissé un pot-de-vin en contrepartie. La plus importante preuve matérielle retenue contre le notaire : des chèques initialement émis en faveur des sociétés Bouftas et dont le montant a été immédiatement reversé sur les différents comptes du notaire. Contre Oudghiri, aucune preuve matérielle ne ressort de l'instruction.

De source judiciaire, le montant des pots-de-vin s'élève à quelques 47 millions de dirhams. Selon des sources ayant accès au dossier Oudghiri, le procureur général du roi a retenu deux nouveaux chefs d'accusation: association de malfaiteurs et falsification.

Selon le procureur général, les conclusions de l'information menée par le juge d'instruction près la cour d'appel, sur cette affaire, ne correspondent pas à la plainte déposée par Bouftas. Le plaignant accuse Oudghiri d'association de malfaiteurs, escroquerie, falsification,

corruption et abus de pouvoir, tandis que le juge d'instruction n'a retenue que la corruption pour Mohamed Hajiri et la complicité de corruption pour Khalid Oudghiri.

Finalement, le juge d'instruction, Jamal Serhane, a décidé de renvoyer le dossier en jugement. Après une instruction qui aura duré plusieurs mois, il a décidé de lancer un mandat d'arrêt contre l'ex-PDG d'Attijariwafa Bank. Selon un observateur des arcanes judiciaires, le prononcé de ce mandat d'arrêt signifie que le signal a été donné pour enclencher le procès, quitte à juger Khalid OUDGHIRI par défaut.

## **La corruption favorise le trafic de drogue**

Chaque fois qu'un grand réseau de trafic de drogue tombe dans les filets des enquêteurs, des fonctionnaires, des sécuritaires et des douaniers sont impliqués.

En janvier 2009, soixante-dix neuf (79) personnes ont été déférées devant le juge d'instruction près la cour d'appel de Casablanca, à la suite du démantèlement d'un réseau spécialisé dans le trafic international de drogue. Selon l'agence MAP, ces personnes sont poursuivies pour *« implication présumée dans la constitution d'une bande criminelle, trafic international de drogue, corruption et complicité de corruption et vol qualifié »*. Les personnes citées dans le cadre de cette enquête ont été auditionnées et suspendues de leurs fonctions par leurs corps respectifs. Deux avocats de Nador, dont l'un serait un élu d'une commune rurale de la région, et un ressortissant espagnol d'origine marocaine, font partie des personnes mises en examen. Selon *« Assabahya »*, le nombre des personnes poursuivies dans cette affaire pourrait atteindre 106.

Il s'agit du plus important groupe de trafiquants démantelé à Nador, et jamais autant de fonctionnaires de sécurité n'avaient été arrêtées dans une affaire de ce type. Les prévenus, tous incarcérés à la prison Oukacha de Casablanca, sont poursuivis pour *« implication présumée dans la constitution d'une bande criminelle, trafic international de drogue, corruption et non dénonciation d'infraction »*, indique encore le communiqué.

Les ramifications nationales de ce réseau, dont les relais sont implantés dans plusieurs villes du Royaume, avec un poste de commandement opérant à partir de Nador, et une puissante logistique utilisant la voie maritime pour l'expédition de la drogue vers l'étranger montrent l'ampleur de ce réseau.

En août 2009, l'arrestation du baron de la drogue Lamfadel Akdi, dit Triha, a permis de mettre au jour un vaste réseau dans lequel sont impliqués des membres de la gendarmerie et du monde judiciaire. Les autorités, pour qui la question a longtemps été taboue, ne refusent plus de reconnaître que le trafic de drogue a infiltré toutes les couches de la société.

Dans le cadre d'une information menée par Noureddine DAHIN, juge d'instruction près la cour d'appel de Casablanca, un ancien parlementaire détenu dans l'affaire Triha a révélé

l'implication d'agents de la sûreté nationale et de la gendarmerie royale de la région de Meknès dans un trafic de drogue. Il semble qu'ils couvraient des trafiquants en contrepartie de pots-de-vin réguliers.

## **Secteur du foncier en manque de transparence**

Les observateurs confirment que les problèmes dont souffre le secteur immobilier au Maroc sont dus essentiellement au développement de la corruption, à la bureaucratie et au clientélisme qui sévissent dans l'administration marocaine. D'ailleurs, les résultats du baromètre mondial de la corruption qui couvre pour la première fois le secteur foncier révèlent que *« 90 % des ménages considèrent que le paiement de pots-de vin aux autorités chargées du foncier pour obtenir des faveurs est un problème sérieux à très sérieux, et 77 % des ménages considèrent que la corruption politique dans le domaine de la gestion du foncier est un très sérieux problème »*.

A Marrakech, une affaire qui remonte au mois de février 2004, opposant Abdelaziz Banine, promoteur immobilier, alors vice-président du conseil de la ville de Marrakech, à Omar Jazouli, maire de la ville, a connu des développements en 2009. M. Banine avait obtenu, à l'époque, une dérogation du maire pour la construction de deux complexes résidentiels et commerciaux et d'un immeuble R+5 sur un terrain lui appartenant, dans une zone affectée uniquement aux constructions R+3. En contrepartie, il s'est engagé à céder gratuitement au conseil de la ville un terrain de 7.400 mètres carrés sur lequel il était prévu de construire une route. Cette dernière, ainsi que plusieurs installations publiques, ont été réalisées sur une superficie de 5.356 mètres carrés par le conseil de la ville, pour un investissement total de 48 millions de dirhams.

Abdelaziz Banine, accuse le conseil de n'avoir pas exécuté tous les engagements prévus dans le contrat, notamment de n'avoir pas pris en charge certaines installations. Il va jusqu'à accuser le conseil de la ville d'avoir indûment accaparé son terrain *« vu que la route qui a été construite profite à d'autres promoteurs immobiliers qui ont réalisé des projets résidentiels dans la même zone »*.

A Laâyoune, certaines familles ont protesté contre l'exclusion, le favoritisme et le clientélisme qui ont marqué la distribution de lots de terrain par le groupe Al Omrane. Leurs noms ont été remplacés par ceux de proches de certains élus de la ville. Une commission relevant du ministère de l'Habitat a été dépêchée sur place. Cette commission a décidé d'ouvrir une enquête approfondie et de rappeler à Rabat le premier responsable d'Al Omrane à Laâyoune. Celui-ci a nié être à l'origine de l'opération, affirmant avoir reçu verbalement des ordres du ministère de l'habitat lui enjoignant de donner 1200 parcelles au vice-président du conseil municipal de la ville. Celui-ci les a, à son tour, distribuées à ses proches afin *« de gagner leurs voix »* aux communales de 2009.

On peut enfin mentionner la suspension de hauts responsables des ministères de l'habitat et de l'intérieur pour divulgation d'informations confidentielles relatives à des projets immobiliers. Ces fonctionnaires ont été suspendus pour « délit d'initiés » concernant le nouveau plan d'aménagement de Rabat, alors en cours de validation.

## **Services administratifs publics minés par la corruption**

Au cours de l'année 2009, les affaires liées à la corruption, au détournement de fonds publics et à l'abus de pouvoir, ont continué d'affecter le fonctionnement de certaines administrations et de certains services publics. Voici un aperçu des principales affaires qui ont marqué l'opinion cette année.

Dans le domaine de la santé, le journal « Al Bayane » a consacré un dossier à la corruption dans le secteur ; elle dépasse, les bornes dans certains établissements de santé, publics et privés. Selon ce journal, *« se rendre dans un hôpital ou une clinique est devenu finalement une chose que l'on appréhende. Dans les cas d'urgence en particulier comme l'admission pour accouchement, l'expérience peut être extrêmement désagréable si l'on n'a pas d'argent sur soi. Dans certains cas, vous aurez beau vous tordre de douleur et crier de toute votre voix on restera de marbre si vous ne sortez pas le portefeuille pour un service bien sûr gratuit »*.

Dans le secteur de l'éducation nationale, le ministre a ordonné la suspension de plusieurs responsables d'internats scolaires, à la suite de la découverte de diverses infractions dont des détournements de fonds. Une dizaine de responsables, économes et directeurs d'établissements, ont été relevés de leurs fonctions.

Côté gendarmerie, le sniper de Sidi Ifni n'a pas raté ses cibles. Deux des huit gendarmes qu'il avait filmés en flagrant délit de corruption dans la région de Tiznit ont été condamnés à une peine de quatre mois de prison ferme. Le tribunal s'est appuyé sur une expertise du service audiovisuel de la gendarmerie royale pour statuer sur la validité des enregistrements, filmés à l'aide d'un téléphone portable.

Citons enfin l'implication de plusieurs agents de police et de responsables dans une affaire d'émigration clandestine. Ces derniers percevaient des commissions de 60.000 à 70.000 dirhams pour faciliter l'opération.

## **Article sélectionné : « Pour en finir avec la condition d'immigrés »**

(De Volkskrant, mardi 9 juin 2009, par Ahmed MARCOUCH)

Cet article, paru sur un journal néerlandais, a été sélectionné par l'Observatoire pour illustrer l'ampleur de la corruption dans le secteur de la Douane, telle qu'elle est décrite par une personnalité politique néerlandaise, M. Ahmed MARCOUCH. En résumé, il estime que « les Néerlandais d'origine marocaine doivent s'insurger contre les bakchichs qu'ils doivent payer à la frontière marocaine ». Il ajoute que « cette forme d'exploitation a désormais assez duré ».

Ci-après la traduction de l'article intégral paru sur le journal « De Volkskrant » dans son édition du 9 juin 2009 :

« Bienvenue au Maroc ». Annonce un panneau dans le port de Melilla/ Beni Nsar. Je suis venu enterrer mon père à Beni Bouyafar, berceau familial niché sur la côte méditerranéenne, quitté il y a plus de quarante ans pour émigrer aux Pays-Bas et où il doit reposer parmi les siens. Mais la plupart d'entre eux sont décédés ou vivent aux Pays-Bas avec leurs enfants et petits-enfants après quarante ans, il est temps qu'Amsterdam se dote d'un cimetière musulman.

Je fais donc la queue devant le poste de douane pour obtenir une autorisation d'entrée pour mon véhicule. Dans la file d'attente, la fatigue se fait sentir au terme d'un périple de deux jours à travers la France et l'Espagne et de la traversée en ferry. Durant les trois heures qui suivent, je vais pouvoir observer les pratiques en usage, aux portes de l'Europe, entre les Néerlandais-Marocains munis de passeports et de cartes grises néerlandais et les représentants des autorités marocaines.

Je constate d'abord que, les formalités se déroulent beaucoup plus vite pour les autres que pour moi. Ils vont et viennent, poussent des portes, donnent des billets. Ils paient des bakchichs pour des services auxquels ils ont droit. Il ne s'agit pas de pourboires librement consentis, mais de paiements contraints, sous peine de longues heures d'incertitude en pleine chaleur. Les sept douaniers que j'aperçois participent à ce manège. Et leurs chefs aussi.

Finalement, deux d'entre eux s'approchent et me demandent : « Tu nous offres un café ? ». Cela signifie : « Donne-nous de l'argent, sinon tu vas continuer à attendre ». Je ne veux pas payer, attitude manifestement exceptionnelle car cela déclenche une grande confusion parmi les douaniers. Et lorsque, pour étayer mon refus, j'expose sans détour mon point de vue, c'est la consternation générale. Les représentants des autorités s'agitent, et j'obtiens les tampons nécessaires en un temps record.

Après cet intermède, tout rentre dans l'ordre. D'où il ressort combien la corruption est banalisée : les douaniers ne nient pas réclamer de l'argent, ils trouvent des prétextes à leur conduite. Que la corruption soit ordinaire, courante, voilà ce qui génère une telle immoralité.

Heureusement nous sommes de plus en plus nombreux à ne pas considérer ce phénomène comme normal. Témoin, les films qui circulent sur Youtube et le fait que ma réaction a été relatée dès le lendemain par trois journaux marocains.

Annuellement, quelque deux millions d'émigrés marocains en visite dans leur pays d'origine, dont environ 200 000 en provenance des Pays-Bas, sont les victimes de la corruption. La chasse aux « porte-billets », ouverte de mai à août, vise principalement les émigrés d'origine berbère. Quel est l'effet des pratiques malhonnêtes des représentants de l'ordre sur le sens de l'autorité et de la morale des citoyens marocains ? Tous les efforts déployés par les autorités de ce pays sont inutiles tant que le roi ne s'attaque pas à la corruption de ses fonctionnaires. Elle doit d'abord être éradiquée de l'appareil de l'Etat, après seulement la campagne de moralisation pourra viser la population.

En quarante ans, les migrants n'ont pas suffisamment réussi à exporter vers le Maroc les valeurs de démocratie et d'autonomie du citoyen en cours aux Pays-Bas. Un changement des mentalités est indispensable, ainsi que la protection de la liberté d'expression comme garantie de la démocratie. Dans les affaires de pot-de-vin, l'acheteur comme l'acheté sont en faute. Néerlandais d'origine marocaine, élevez-vous contre ces pratiques. Refusez d'y participer et faites savoir ce que vous en pensez. Vous avez été exploités pendant quarante ans par les autorités marocaines, cela suffit.

Le vendredi 5 juin a commencé à Amsterdam la célébration des quarante ans d'émigration marocaine vers les Pays-Bas. Slotervaart a suivi le 8 juin. Saisissons cette occasion pour en finir avec la condition d'immigrés héritée de cette période. Il nous incombe de nous forger une nouvelle identité et de l'affirmer. Nous devons alors redéfinir nos liens avec le Maroc. Citoyens des Pays-Bas, nous sommes des visiteurs lorsque nous sommes au Maroc et bénéficions, comme tous les voyageurs néerlandais, de la protection de l'Etat néerlandais.

Monsieur Verhagen, permettez-moi la suggestion suivante : en tant que ministre des affaires étrangères, convoquez l'ambassadeur du Maroc et faites-lui savoir, au nom des Néerlandais que les Pays-Bas attendent des autorités marocaines qu'elles relâchent enfin, au bout de 40 ans, leur emprise sur les Néerlandais d'origine marocaine. Vous assurerez ainsi la protection de vos ressortissants au passage des frontières et veillerez à ce qu'ils reçoivent le même traitement que les voyageurs étrangers aux frontières néerlandaises. Les émigrés marocains ont été exploités quarante années, cela suffit.

Célébrer quarante ans de relations entre nos pays, soit, à condition de cesser définitivement de nous considérer comme des travailleurs immigrés, non seulement au niveau juridique, mais aussi dans les esprits et les cœurs. Les Marocains qui ont acquis la nationalité Néerlandaise doivent être des citoyens actifs. C'est-à-dire ne pas se contenter, comme les travailleurs immigrés, d'avoir avec les Pays-Bas une simple relation de travail ou financière, ou comme les autres ressortissants, de respecter la loi : un citoyen actif a des droits et des devoirs, il aime son pays et se sent responsable de la société dans laquelle il vit.

En attendant, de mai à août, la chasse aux porte-billets reste ouverte ».

## Références

- Achourouk
- Al Alam
- Al Bayane
- Al Michael
- Al Watan Al Ane
- Aladala wa attanmia
- Alahdath Almaghribia
- Alayam
- Alittihad Alichtiraki
- Aljarida Aloula
- Alhayat
- Almaghribia
- Al Massae
- Almounataf
- Almountakhab
- Alousboue assahafi
- Aloussbouia aljadida
- Alqabas
- Annahar Almaghribiya
- Arraey
- Assabah
- Assabahia
- Assahrae Al Maghribiya
- Attajdid
- Au fait
- Aujourd'hui Le Maroc
- Bayane Al Yaoum
- Challenge Hebdo
- Economie et Entreprises
- Finances News Hebdo
- Labyrinthes
- La Gazette du Maroc
- La vie économique
- L'Economiste
- L'Express
- Le journal Hebdomadaire
- Le Matin du Maghreb et du Sahara
- Le Monde
- Le Reporter
- Le Soir Echos
- Libération

- L'Observateur
- L'Opinion
- Maroc Hebdo
- Nichane
- Perspectives du Maghreb
- Rissalat Al Ouma
- Telquel
- Agence France Presse (AFP)
- Agence Reuters
- Panapress
- Hesspress
- Magharebia
- De Volkskrant